
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 26 mars 2021, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le *règlement numéro 2021-158 décrétant des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest et un emprunt d'un million huit cent soixante-quinze mille six cent dollars (1 875 600 \$)*

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur rendez-vous aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité au www.munilamacaza.ca

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À LA MACAZA CE 29^e JOUR DE MARS 2021

La directrice générale par intérim



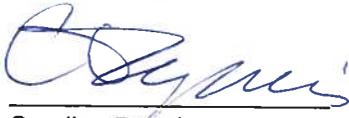
Caroline Dupuis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29^e jour de mars 2021.

La directrice générale par intérim



Caroline Dupuis